

Accompagnement à la prise en charge des Ukrainiens qui se présenteraient sur notre territoire

Certains ont exprimé leur volonté
d'accueillir des ressortissants ukrainiens.

Afin de procéder au recensement des offres d'hébergement qui pourraient permettre de répondre de manière rapide aux premiers besoins d'accueil auxquels nous pourrions faire face, il vous est demandé de faire remonter vos propositions à l'adresse électronique suivante :

ddetspp-lhppv@cher.gouv.fr